



courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net

Internet : www.ufe-cfdt.org

Manifestation du 6 mars 2008

Audience intersyndicale au cabinet du Premier ministre

L'intersyndicale a dénoncé la logique comptable des réductions de moyens au travers de la révision générale des politiques publiques et rappelé la nécessité de donner au MEDAD les moyens humains et financiers pour conduire les politiques publiques essentielles à la sauvegarde de la planète.

Pour la CFDT, nous avons dénoncé, outre l'opacité des travaux de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le danger que présentaient pour les garanties collectives des personnels, de leur emploi et de leur rémunération les textes fonction publique sur la mobilité qui prévoit, de fait, le fonctionnaire jetable. Sur l'opacité, nous avons cité l'annonce du recours à un opérateur spécifique pour l'examen du permis de conduire. Une annonce qui a même surpris notre administration !

Dans leur réponse, les conseillers présents ont dit :

Ce gouvernement a créé le MEDAD. C'est un acte politique majeur, une volonté forte ! Ce n'est donc pas pour ensuite lui couper les ailes et ne pas lui donner les moyens. La mobilisation que vous affichez à défendre ce ministère et ses missions sont plutôt réjouissantes.

La création du MEDAD s'inscrit aussi dans une période de difficultés budgétaires et de déficits. La méthode que nous avons retenue s'appuie sur deux éléments indissociables :

1 - Comment faire évoluer nos outils pour mieux coller aux réalités ?

Nous nous appuyons sur les travaux de la RGPP. Ce n'est pas un outil de réduction comptable mais plutôt une garantie de mieux répartir les moyens sur les politiques que nous jugeons essentielles.

2 - Comment retrouver l'équilibre financier ?

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 constitue une orientation incontournable. Mais la preuve que ce n'est pas que comptable ou dogmatique, c'est que pour 2008, nous sommes au final à 1 sur 3. Il s'agit pour nous de remplacer intelligemment et de profiter des départs pour mieux répartir les moyens.

Sur les textes mobilité, les conseillers ont affirmé que le dialogue était ouvert et qu'il commençait seulement sans a priori.

Conclusion

La vigilance doit être de mise sur les évolutions des textes mobilité et sans doute il conviendra très vite au vu des évolutions ou de leur absence à relancer des mobilisations d'ampleur. Le discours des organisations syndicales a été clair sur notre ferme opposition à toute privatisation de service et sur le fait que de telles orientations appelleraient des ripostes que nous saurions construire avec les personnels concernés.